

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 27
 Représentés : 6
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Exercice 2021 : ouverture anticipée des crédits d'investissement

L'An deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix décembre s'est assemblé en visioconférence en application de loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

LAFON Dominique	pouvoir à	GAGNARD Françoise
ANTONUCCI Claudine	pouvoir à	ROUSSEL Philippe
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	LECUYER Sophie
KEFIFA Zahira	pouvoir à	REIGADA Gabriela
KATHOLA Pierre	pouvoir à	LE FUR Pauline
BROBECKER Astrid	pouvoir à	MESSIER Maxime

Absentes : SAUCY Nathalie, GOUJA Sonia

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme REIGADA Gabriela est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2021,

Vu les décisions modificatives 2021,

Vu l'article L.2121-23 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les délibérations du conseil municipal sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer,

Considérant que le budget primitif 2022 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au début du mois d'avril 2022,

Considérant que dans l'attente du budget 2022, le maire a la faculté, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de mandater des dépenses d'investissement nouvelles, dans la limite, fixée par l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, du quart des crédits ouvert sur l'exercice précédent,

Considérant que les conseillers municipaux ont participé à la séance par visioconférence pour des raisons tenant aux conditions sanitaires actuelles,

Considérant qu'ils ne sont pas en mesure de signer la délibération,

Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'ouverture des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022, dans la limite rappelée ci-dessus et conformément aux tableaux ci-dessous :

Imputation	Libellé compte	BP 2021	DM 2021	TOTAL 2021	ANTICIPE 2022
2031	FRAIS D'ETUDES	20 000	22 600	42 600	10 650
2033	FRAIS D'INSERTION	15 000		15 000	3 750
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	184 000		184 000	46 000
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000		35 000	8 750
Total chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	254 000	22 600	276 600	69 150
2111	TERRAINS NUS	400 000		400 000	100 000
2121	PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES	34 500		34 500	8 625
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	245 500		245 500	61 375
21311	HOTEL DE VILLE	408 000		408 000	102 000
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	424 000		424 000	106 000
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	50 000		50 000	12 500
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	1 268 000	200 200	1 468 200	367 050
2138	AUTES CONSTRUCTIONS	200 000		200 000	50 000
2151	RESEAUX DE VOIRIE	185 000	-60 000	125 000	31 250
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	13 000		13 000	3 250
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	15 000		15 000	3 750
21538	AUTRES RESEAUX	306 000	307 000	613 000	153 250
21578	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10 000		10 000	2 500
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	85 000	-75 000	10 000	2 500
2161	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	15 000		15 000	3 750
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	215 000		215 000	53 750
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	781 700	65 000	846 700	211 675
2184	MOBILIER	145 700		145 700	36 425
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	344 300	-27 800	316 500	79 125
Total chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 145 700	409 400	5 555 100	1 388 775
261	TITRES DE PARTICIPATION	0	300 000	300 000	75 000
Total chapitre 26	PARTICIPATIONS	0	300 000	300 000	75 000

Total des ouvertures de crédits

1 532 925

DEL211216_6

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le **SLO**
ID : 092-219200326-20211216-DEL211216_6-DE

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



Laurent VASTEI

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 24/12/21
Publication/Affichage du 24/12/21 au 24/02/22
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Nicolas-Yves HENRY